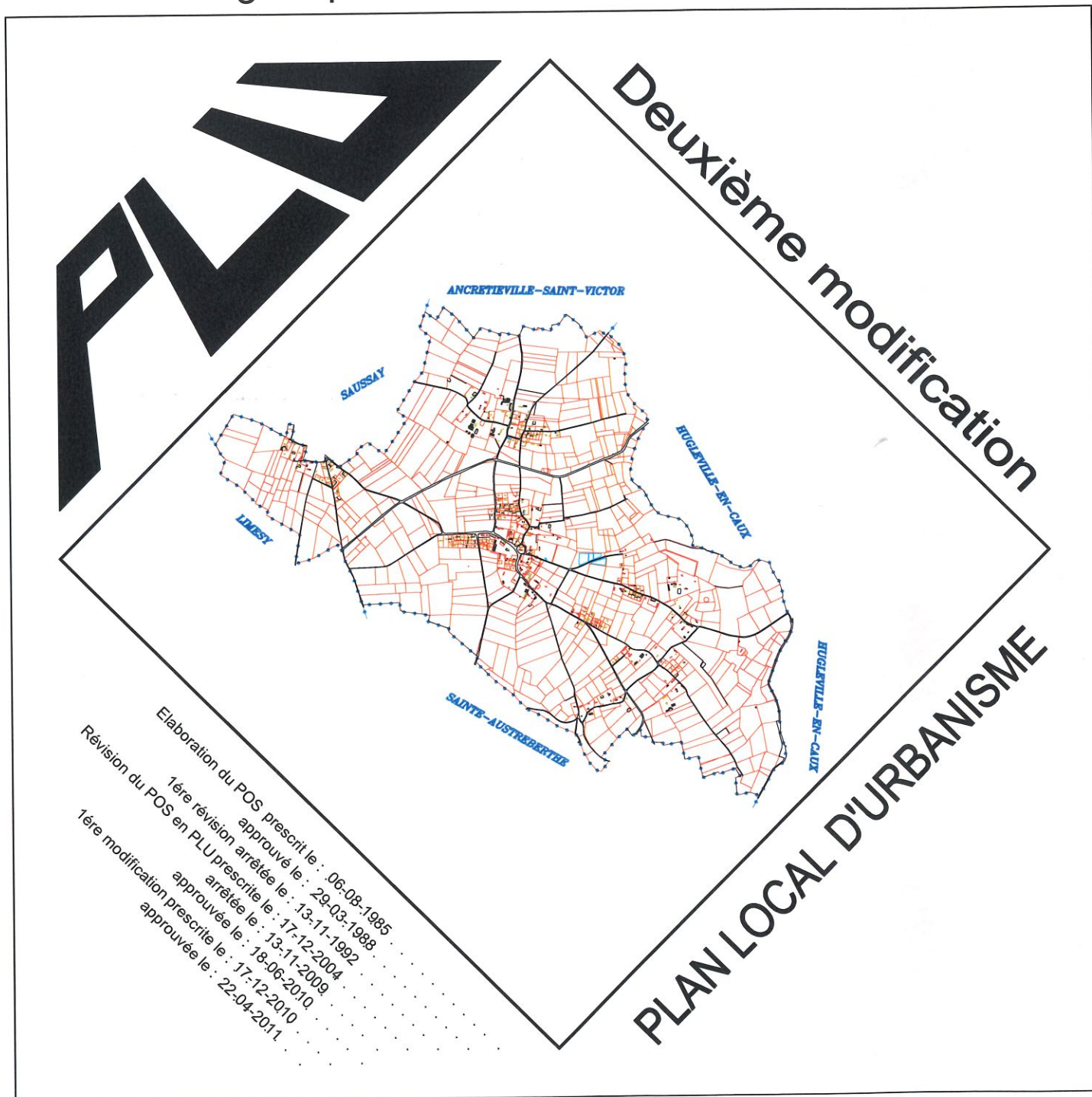


EMANVILLE

Plan de zonage- après modification



Dossier établi par

2ème Modification

Prescrite le : 16-03-2012
Arrêtée le :
Modifiée le :
Approuvée le :



LARSON-BOZON / VAREA
Tél : 02 35 75 10 12 Fax : 02 35 75 61 64 aftopo@orange.fr
M.I.N. 76000 ROUEN
GEOMETRES EXPERTS

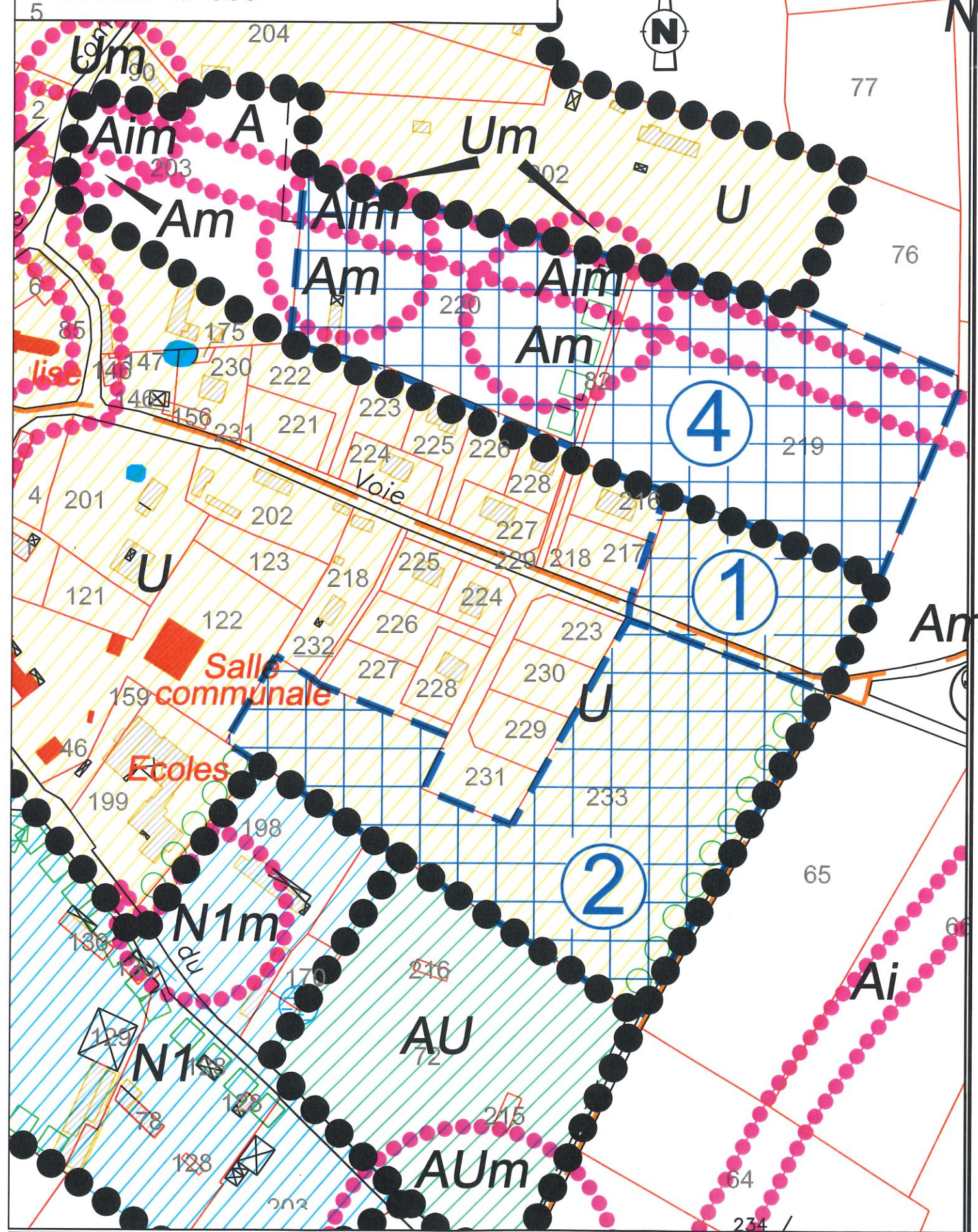


Commune d'Emanville (Est)

Plan de zonage

Après modification

Echelle: 1/2000



Légende

- +— Limite de commune
- Limite de section cadastrale
- Limite de lieu-dit
- Limite de zone
- Limite de sous-secteur
- Mare existante - A conserver (Art. L. 123.1.7)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L. 123.1.7)
- ○ ○ ○ ○ Alignement d'arbres à créer (Art. L. 123.1.7)
- U, Zone urbaine
- Uh, Zone urbaine des hameaux
- AUza, Zone urbaine pour de l'activité
- AU, Zone à urbaniser
- N, Zone naturelle stricte (bois) (Art. L. 130.1)
- N1, Zone naturelle permettant uniquement la réhabilitation
- N2, Zone naturelle permettant les nouvelles constructions
- Emplacement réservé
- ⊕ Calvaire
- ⊕ Site pollué
- ① Bâtiment agricole réhabilitable

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Parcelles touchées par la réserve	Surf. approximative
1	Aménagement d'un parking et d'une mare paysagère	Commune	Section AD n°219 partie	5 000 m ²
2	Aménagements sportifs et socioculturel	Commune	Section AE n°233	16 900 m ²
4	Aménagement pour la gestion des eaux pluviales	Commune	Section AD n°219 partie, 220 et 82 partie	21 800 m ²